



A

Monsieur Marc Bury
Maire de Petite-
Forêt
80 rue Jean Jaurès
59494 Petite-Forêt

03 juillet 2011

Objet : Demande du compte rendu du conseil municipal

Monsieur le maire,

Force est de constater que le compte rendu sommaire obligatoire du conseil municipal du 15 juin 2011 qui doit être affiché dans la huitaine à la porte de la mairie n'est toujours pas affiché conformément à votre pratique habituelle d'affichage des ordres du jour et des comptes rendus des conseils municipaux.

Je prends acte que cet acte élémentaire « de la démocratie locale » qui est obligatoire de la communication locale vous a encore échappé. Cela suffit, s'il le fallait encore, à démontrer le désintérêt, que vous avez d'informer vos concitoyens, sauf erreur de ma part, sur les affaires de la commune.

Vos services juridiques doivent savoir que le défaut d'affichage des délibérations entraîne, la non-opposabilité aux tiers des décisions prises (CE du 29 oct.1969 commune de Labeuvrière n° 72791).

Me faire parvenir le compte rendu du 15 juin par courriel. Je vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, notre considération distinguée.

Le Président


Bernard Morel